

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE
SEIZE DECEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La SA BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, dont le siège social est 1 boulevard Haussmann, 75318 Paris cedex 9, immatriculée au registre du commerce Paris sous le numéro 542 097 902, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Venant aux droits de la BNP PARIBAS INVEST IMMO SA. au capital de 28.395.575 € dont le siège est à Paris, 1 boulevard Haussmann par suite d'une fusion absorption par assemblée générale en date du 30.06.2008 par CETELEM, SA au capital de 440.276.718 € dont le siège social est à Paris (75116), 5 avenue Kléber, puis changement de nom de CETELEM SA en BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE.

Pour laquelle domicile est élu en le cabinet de la SELARL HAUTECOEUR – DUCRAY, société d'avocats inscrite au Barreau de Nice, y demeurant 30 rue Rossini, représentée et postulant par le ministère de Maître Stéphanie HOBSTERDRE-HAUTECOEUR.

En vertu de l'ordonnance n° 2011-1895 du 19.12.2011, Articles L142-1, L142-2 et L142-3, reproduits ci-après :



Art. L142-1 : *En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice chargé de l'exécution ne peut y pénétrer qu'en présence du maire de la commune, d'un conseiller municipal ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut, de deux témoins majeurs qui ne sont au service ni du créancier ni de l'huissier de justice chargé de l'exécution.*

Dans les mêmes conditions, il peut être procédé à l'ouverture des meubles.

Art. L142-2 : *Lorsque l'huissier de justice a pénétré dans les lieux en l'absence du débiteur ou de toute personne s'y trouvant, il assure la fermeture de la porte ou de l'issue par laquelle il est entré.*

Art. L142-3 : *A l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer signifié par un huissier de justice et resté sans effet, celui-ci peut, sur justification du titre exécutoire, pénétrer dans un lieu servant à l'habitation et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles.*

En vertu du Décret n° 2012-783 du 30.05.2012, Articles R322-1, R322-2 et R322-3, reproduits comme suit :

Art R322-1 : *A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L. 322-2.*

Art. R322-2 : *Le procès-verbal de description comprend :*
1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;
2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;
3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Art. R322-3 : *L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire les lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité.*

JE, PIERRE TOMAS, MEMBRE DE LA SCP
S.COHEN - P.TOMAS - E.TRULLU, HUISSIERS DE
JUSTICE ASSOCIES A LA RESIDENCE DE NICE, Y
DEMEURANT 7 RUE GRIMALDI,

Ai procédé aux constatations suivantes.

Préalablement à mon intervention de ce jour, je me suis rendu sur place pour localiser les biens.

Les biens sont situés à Nice (06000), 1 rue de l'Orme, « Palais de l'Orme », 5^{ème} étage.

Personne n'étant présent, je laisse convocation.

Je suis contacté ultérieurement par la locataire Madame [REDACTED], qui me donne rendez-vous.

~ ~ ~ ~ ~

L'appartement est situé au 5^{ème} étage, 4^{ème} porte à gauche en sortant de l'ascenseur.

Il est occupé par Madame [REDACTED] Sophia, selon bail sous seing privé en date à Nice du 6 novembre 2012, dont photographies, appartement géré par la SARL NIDAZUR GESTION, 24 avenue Georges Clémenceau à Nice.

Le loyer actuel est de 580,30 €, provision sur charges 120 €.

Le syndic de la copropriété est le cabinet NARDI, 11 rue Gubernatis à Nice.

L'appartement bénéficie d'un système de chauffage central collectif, eau chaude également collective.

Il se compose de la façon suivante :

- ↪ entrée / cuisine / salle à manger
- ↪ séjour attenant
- ↪ chambre
- ↪ salle de bain / W-C

↪ **ENTREE PIECE UNIQUE CUISINE / SALLE A MANGER**

Plafond : faux plafond recouvert de peinture, à l'état d'usage, bon état d'entretien.

Murs et parois : crépi peint, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Plinthes et sol : carrelage, en mauvais état d'usage, très mauvais état d'entretien.

Cette pièce est aérée par une fenêtre sur cour intérieure, menuiseries en PVC, double vitrage, volets extérieurs métalliques.

Un coin cuisine est aménagé avec un meuble évier, un bac, un égouttoir, plaques électrique.

↪ **SEJOUR**

Plafond : faux plafond recouvert de peinture, en bon état d'usage et d'entretien.

Murs et parois : crépi peint, en très mauvais état d'usage et d'entretien.

Plinthes et sol : carrelage, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Cette pièce est aérée par un bow-window Nord, une fenêtre et deux vasistas, menuiseries en PVC, double vitrage, volets extérieurs en PVC à commande manuelle.

↳ CHAMBRE

Plafond : faux plafond recouvert de peinture, en bon état d'usage et d'entretien.

Murs et parois : peinture, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Plinthes et sol : carrelage, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Cette chambre bénéficie d'un placard penderie, intérieur aménagé.

Elle est aérée par une fenêtre Nord, menuiseries en PVC, double vitrage, volets extérieurs bois avec persiennes.

↳ SALLE DE BAIN

Plafond : peinture, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Murs et parois : en partie supérieure peinture, en très mauvais état d'usage et d'entretien, en partie inférieure carreaux grès faïencé, à l'état d'usage, mauvais état d'entretien.

Sol : carrelage, en mauvais état d'usage et d'entretien.

Éléments d'équipement :

- un meuble vasque lavabo
- un W-C chasse d'eau dorsale
- une baignoire équipée d'un robinet mélangeur et douchette sur flexible.

Un extracteur est présent en partie haute.

Cette pièce est aérée par une fenêtre sur coursive intérieure, menuiseries en PVC, double vitrage, volets extérieurs métalliques.

Je prends divers clichés photographiques qui sont annexés au présent descriptif.

Société Civile Professionnelle
Sylvie COHEN
Pierre TOMAS
Elisabeth TRULLU
Huissiers de Justice Associés

7 rue Grimaldi - 06000 NICE

☎ : 04.93.88.20.02

Fax : 04.93.88.01.22

Courriel :

cohen.tomas.trullu@wanadoo.fr

Site internet :

www.huissiers-nice-06.com

Paiement par CB et téléphone

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi

de 8 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 16 h 30



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF